

PLU

4602
L JF
L JLD
↳ Seboul

ACINE

Monsieur Jean-Luc PERRIN
Maire de Bertrange

Hôtel de Ville
4 Grand Rue
57 310 BERTRANGE

Le Président,

Reçu le
11 JUL. 2024
Mairie de BERTRANGE

Yutz, le 9 juillet 2024

Affaire suivie par : Madame Sylvaine SCHLIENGER – Service PDM

Objet : Modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Bertrange

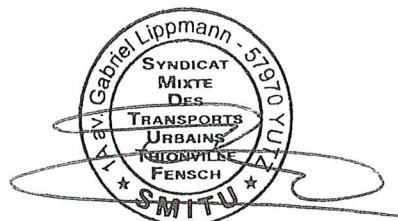
Monsieur le Maire,

En tant que Personnes Publiques Associées, le syndicat mixte des transports urbains Thionville Fensch est chargé du suivi des textes et règlements en vigueur ainsi que des dispositions locales à appliquer concernant la chaîne de déplacements multimodale, notamment en faveur des modes doux.

La procédure de modification du PLU n°1 a été engagée afin d'ouvrir à l'urbanisation un secteur 2AU et le transformer en zone 1AU. Une OAP est également ajoutée sur ce secteur.

Le SMiTU n'a pas de recommandation particulière ou d'observation. Il émet, de ce fait, un avis favorable sur le projet de modification n°1 du PLU de Bertrange.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.



Le Président,
M. Rémy DICK